

FICHE THÉMATIQUE : MIGRATIONS EN FRANCE

POSITION	<p>Nous aspirons à un monde dans lequel chacun et chacune puisse jouir de ses droits humains, indépendamment de sa situation. Amnesty International défend les droits humains des réfugiés, des demandeurs d'asile et des migrants depuis des dizaines d'années.</p> <p>Nous nous battons pour que les États assument leur responsabilité commune de protéger les droits des personnes migrantes, réfugiées ou en demande d'asile. Nous condamnons toutes les politiques et pratiques qui portent atteinte aux droits des personnes en migration ou exilées.</p>
-----------------	--

PRINCIPAUX FAITS SUR 2022

- **Respect du principe de non-refoulement des réfugié-es** : Amnesty International France a continué à alerter sur les risques d'expulsions vers certains pays, comme la Syrie ou la Russie. AIF s'est engagée dans un contentieux contre l'expulsion d'un ressortissant tchétchène vers la Russie.
- **Projet de loi** : à l'été 2022, Gérald Darmanin a annoncé un projet de loi sur l'immigration. Des consultations ont démarré fin 2022 et deux débats sans vote, l'un à l'Assemblée nationale, et l'autre au Sénat. Les mesures annoncées au parlement et dans les médias sont très inquiétantes pour les droits des personnes exilées.
- **Frontières franco-espagnole et italienne** : La police aux frontières a continué de renvoyer vers l'Italie et l'Espagne des personnes sans examen de leur situation individuelle (asile, santé...), de nouvelles personnes sont mortes en tentant des traversées toujours plus dangereuses. Amnesty International France et ses partenaires de la CAFI ont continué à observer régulièrement les pratiques de l'ordre à ces frontières, et ont publié une [vidéo pédagogique](#) sur les violations des droits qui y ont cours.
- **Mineurs non accompagnés** : les mineur-es étranger-es manquent toujours de protection, que ce soit aux frontières ou sur le territoire et la présomption de leur minorité n'existe pas. En 2022, AIF a soutenu le film [Les engagés](#) et contribué à une saisine du Comité des droits de l'enfant de l'ONU sur la situation des mineur-es aux frontières.
- **Frontière franco-britannique** : l'année 2022 a été marquée par des traversées de la Manche en bateau toujours plus nombreuses. Les personnes exilées craignant désormais d'être envoyées au Rwanda par le Royaume-Uni en cas de traversée réussie. Les expulsions de lieux de vie informels ont continué à un rythme effréné.
- **Réunification familiale des Afghan-es** : AIF s'est engagé au côté d'autres associations dans un contentieux pour demander à la France d'accélérer la réunification des familles de réfugié-es Afghan-es. Le Conseil d'Etat a considéré que l'Etat faisait suffisamment. Les familles attendent pourtant de nombreux mois

<p>et effectuent un voyage périlleux vers l'Iran (voir notre rapport d'août 2022 à ce sujet) ou le Pakistan pour obtenir un rendez-vous au consulat de France.</p>
<p>UN CHIFFRE MARQUANT SUR 2022</p>
<ul style="list-style-type: none"> - 131 000 demandes : le nombre de demande d'asile en 2022 est élevé, sans pour autant dépasser le record de 132 000 en 2019. Le nombre de bénéficiaires de la protection internationale en France aujourd'hui a dépassé les 500 000 personnes.
<p>UN EXEMPLE PARLANT (situations, témoignages...)</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Montgenèvre : Extrait d'un compte-rendu d'observation CAFI/Anafé des pratiques des forces de l'ordre à la frontière franco-italienne : <ul style="list-style-type: none"> « Le 15 juin 2022, un monsieur de nationalité afghane refoulé de Montgenèvre (France) vers Oulx (Italie), a témoigné des éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> - <i>Il n'aurait pas eu d'interprète dans sa langue, le farsi. Il lui a été parlé en anglais.</i> - <i>Peu de nourriture lui a été donné ainsi qu'aux autres personnes détenues au poste en même temps que lui.</i> - <i>Lui et d'autres personnes interpellées auraient demandé l'asile mais aucune réponse ne leur a été donné à part de « ne pas revenir en France ». Ce monsieur a donc été privé de son droit à demander l'asile</i> - <i>La police italienne les aurait pris en photo, ainsi que leurs empreintes « pour le système national ». »</i>
<p>RECOMMANDATIONS ET PRINCIPAUX MESSAGES</p>
<p>Nous appelons les autorités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • A respecter leur obligation de solidarité en accueillant les personnes réfugiées et en venant en aide aux pays qui en accueillent le plus grand nombre • A veiller à ce que toute personne puisse avoir accès au droit de solliciter l'asile et que nul ne soit renvoyé dans son pays d'origine quand il risque d'y subir de graves atteintes aux droits humains • A ce que la France et les pays de l'UE élargissent et accélèrent les voies de migration légales et sûres : visas humanitaires ou d'asile, mesures de réinstallation des réfugiés, visas étudiant, visas de travail, rapprochement familial.... • A veiller à ce que tous les demandeurs d'asile aient accès à une procédure d'asile équitable et efficace, y compris à une évaluation de leur demande de protection internationale sur la base de leur mérite, dans le cadre d'une procédure individualisée. • A garantir un accès sûr au territoire et s'abstenir de pratiques illégales de contrôle aux frontières, telles que les refoulements, les expulsions collectives, l'enfermement sans cadre légal et les retours illégaux. • A ce que toute personne, réfugiée ou migrante, puisse avoir accès à ses droits fondamentaux, notamment l'accès aux soins et à l'éducation. L'Etat doit les protéger afin qu'elles ne soient pas victimes de l'exploitation ou de travail forcé. • A ne jamais enfermer des familles avec enfants ou des mineurs non accompagnés.